

L'OUTIL RÉGIONAL QUI FAIT LE LIEN ENTRE
LES MÉTIERS ET LES FORMATIONS

LES MÉTIERS DE L'EMPLOI À LA FORMATION



SANTÉ, ACTION SOCIALE, CULTURELLE ET SPORTIVE

PROFESSIONS PARA-MÉDICALES



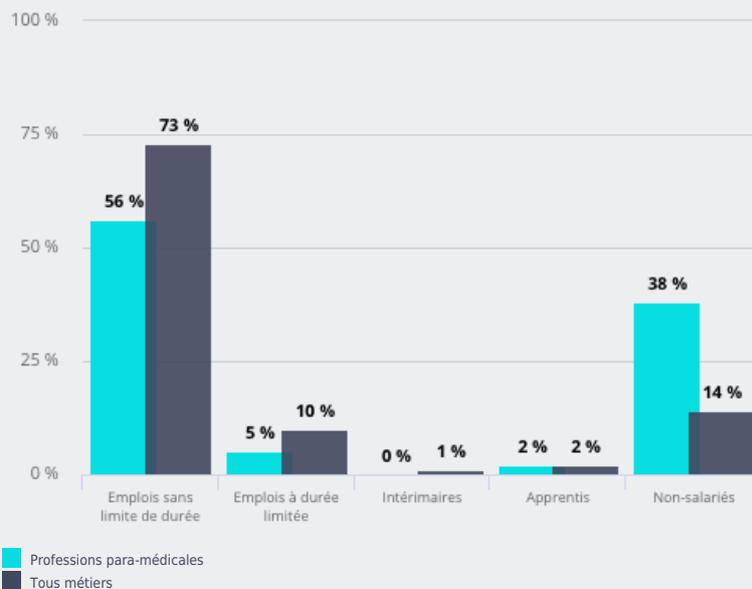
QUELLES SONT LES CONDITIONS D'EMPLOI DANS CE MÉTIER EN RÉGION ?

Projet financé avec le concours de l'Union européenne
avec le Fonds social européen.

STATUT ET TYPE DE CONTRAT ¹

54 %

des professionnels exerçant ce métier sont en emplois sans limite de durée



La moitié des personnes exerçant ce métier gagnent plus de

1 940 €

net par mois à temps plein (1 850 € tous métiers)



21 %

des personnes exerçant ce métier travaillent à temps partiel (18 % tous métiers)



CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE

88 %

des personnes exerçant ce métier appartiennent à la catégorie "Professions intermédiaires de l'enseignement, de la santé, de la fonction publique et assimilés"



88 % Professions intermédiaires de l'enseignement, de la santé, de la fonction publique et assimilés
12 % Professions libérales et assimilés

STATUT ET TYPE DE CONTRAT ¹ DES FEMMES EN EMPLOI

60 %

des femmes exerçant ce métier sont en emplois sans limite de durée

 Professions para-médicales
 Tous métiers



STATUT ET TYPE DE CONTRAT ¹ DES HOMMES EN EMPLOI

57 %

des hommes exerçant ce métier sont non-salariés

 Professions para-médicales
 Tous métiers



26 % des femmes exerçant ce métier travaillent à temps partiel (27 % des femmes en emploi)

9 % des hommes exerçant ce métier travaillent à temps partiel (9 % des hommes en emploi)

La moitié des femmes exerçant ce métier gagnent plus de **1 890 €** net par mois à temps plein (1 720 € pour les femmes tous métiers confondus)

La moitié des hommes exerçant ce métier gagnent plus de **2 200 €** net par mois à temps plein (1 990 € pour les hommes tous métiers confondus)

 Sources : Insee - RP au lieu de résidence, DADS - Traitement ORM.

 Notes :

1 Les emplois sans limite de durée regroupent les contrats à durée indéterminée et les fonctionnaires titulaires. Les emplois à durée limitée regroupent les contrats à durée déterminée, les contrats aidés et les stagiaires rémunérés. Les emplois non-salariés regroupent notamment les travailleurs indépendants ou les personnes travaillant à leur compte.